



Plan de relance

Pour faire face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement a mis en place dès le début de la crise, des mesures inédites de soutien aux entreprises et aux salariés, qui continuent aujourd'hui d'être mobilisables.

La crise sanitaire impacte tous les secteurs d'activités. De nombreuses structures se mobilisent aux côtés des habitants, des entreprises, des associations et des collectivités.

Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé par le Gouvernement autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Ce plan de relance, qui représente la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, propose des mesures concrètes et à destination de tous.

Retrouver ci-dessous l'ensemble des ressources mobilisables pour soutenir votre activité

TOUTES LES AIDES

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE : POUR LES PARTICULIERS, ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS



ADEME : LES AIDES DU FONDS TOURISME DURABLE DE L'ADEME



RÉGION PAYS DE LA LOIRE : FACE À LA CRISE LIÉE AU COVID-19, LA RÉGION SE MOBILISE POUR AIDER LES ENTREPRISES LIGÉRIENNES.



RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE : GUIDE DES AIDES DE LA RÉGION EN SOUTIEN À LA PANDÉMIE



LE FONDS TOURISME DURABLE

Le Fonds Tourisme Durable vise à soutenir, à travers des conseils et des aides financières, les acteurs du tourisme, situés en zone rurale, qui s'engagent en faveur d'un tourisme durable. L'ADEME propose 3 volets afin d'accompagner ces professionnels dans leur transition écologique :

- **Les volets 1 et 2 sont destinés aux restaurateurs et aux hébergeurs** qui souhaitent s'engager dans une démarche de tourisme durable. Ils ont pour objectif d'apporter un soutien pour l'élaboration d'un plan d'actions à partir d'un diagnostic personnalisé et des aides financières couvrant une partie des coûts d'investissement liés aux projets mis en oeuvre.
- **Le volet 3 est un appel à projet national portant sur le Slow Tourisme** ouvert à toutes entreprises touristiques, jusqu'au 14 juin. Une première vague de dossiers sera financée ce printemps puis une seconde à l'automne 2021. Le but de ce volet est de soutenir et d'accompagner l'émergence et la structuration d'une offre de slow tourisme à l'échelle de la Destination France et à terme, de dynamiser le réseau territorial d'acteurs pour faire émerger des destinations de slow tourisme.

Ces différents financements sont cumulables.

En Maine-et-Loire, **Anjou Tourisme** vous accompagne sur les volets 1 et 2. Pour le volet 3, l'avis d'Anjou Tourisme sera requis à chaque dépôt de dossier. Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et les financements possibles, consultez [les pages dédiées à la transition écologique](#) sur Anjou Tourisme ou contactez la chargée de mission développement durable en Anjou : Alice THAVEZ Chargée de mission développement durable et RSO [alice-thavez \[at\] anjou-tourisme.com](mailto:alice-thavez[at]anjou-tourisme.com)

Côté Touraine, [la Région Centre-Val de Loire](#) et le réseau des CCI Centre-Val de Loire sont partenaires pour déployer ces 2 volets du Fonds Tourisme Durable, mobiliser et accompagner 50 prestataires du territoire, situés en zone rurale. Vous souhaitez candidater ou en savoir plus sur la démarche « Fonds Tourisme Durable volet 1&2 », la Direction du Tourisme Centre reste disponible à l'adresse suivante : [maelle.cloarec \[at\] centrevaleloire.fr](mailto:maelle.cloarec[at]centrevaleloire.fr)

Pour en savoir plus sur les conditions d'éligibilité, les modalités de dépôts de dossier pour le volet 3, consultez le site de l'ADEME : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/fonds-tourisme-durable>

EN SAVOIR PLUS

FONDS TOURISME DURABLE : ADEME



SOUTIEN AUX HÉBERGEURS ET RESTAURATEURS - VOLET 1&2 : ANJOU TOURISME



DÉVELOPPEMENT DU SLOW TOURISME - VOLET 3 : ANJOU TOURISME



FONDS TOURISME DURABLE - VOLETS 1,2 ET 3 : CRT CENTRE-VAL DE LOIRE

